

FICHE DE POSTE

Coordonnateur (trice) de Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS).

Textes de référence	<p>Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République Cirulaire du 03 juillet 2024 – déploiement des pôles d'appui à la scolarité préfigurateurs – BO n°27 du 4 juillet 2024</p>
Cadre de fonctionnement	<p>Le pôle d'appui à la scolarité a pour mission première d'appuyer les équipes enseignantes à apporter une réponse aux besoins éducatifs particuliers des élèves et d'accompagner les familles.</p> <p>Le PAS est constitué d'une équipe permanente regroupant un enseignant (le coordonnateur du PAS) et un personnel du médico-social (un éducateur) à temps plein. Ce binôme référent pour chaque territoire sera appuyer dans son action par une équipe pluri-catégorielle. L'équipe PAS peut être élargie à tout professionnel susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.</p> <p>Le coordonnateur PAS est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice de l'Education Nationale en charge de l'Ecole Inclusive mais travaille en collaboration avec l'IEN de circonscription et le principal coordonnant le PAS.</p>
Missions principales	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les besoins particuliers des élèves en lien avec les équipes enseignantes • Construire avec les équipes des réponses pédagogiques adaptées favorisant la scolarisation de tous les enfants • Travailler en étroite collaboration avec divers partenaires afin d'identifier les expertises nécessaires pour • Favoriser la mise en place rapide de réponses de 1er niveau pour les élèves à besoins éducatifs particuliers afin de permettre la construction d'une relation de confiance entre l'Ecole et la famille
Connaissance et compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des connaissances réglementaires et institutionnelles relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et à l'organisation scolaire (1er et 2nd degrés) • Savoir travailler en équipe et faire preuve de bonnes capacités relationnelles en particulier dans le cadre d'un travail partenarial • Maitriser les outils informatiques (traitements de textes, tableurs, diaporamas...) • Posséder des compétences rédactionnelles (compte-rendu, bilans...), d'un esprit de synthèse et d'un sens de l'organisation • Faire preuve de confidentialité et de discrétion.
Conditions d'exercice	<p>Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves », soit 1607heures annuelles.</p>
Implantation du poste	<p>1 PAS est implanté dans chaque circonscription du 1^{er} degré (Gray, Luxeuil, Lure, Vesoul 1, Vesoul 2-3)</p>

<p>Modalités de candidature</p>	<p>Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale avant le 13 juin 2025. Ce.gestco.dsden70@ac-besancon.fr copie à ce.ienash.dsden70@ac-besancon.fr</p> <p>Une commission départementale avec un entretien se réunira le 17 juin 2025.</p> <p>L' IEN ASH du département ou une conseillère pédagogique du SDEI reste disponible pour répondre à toutes questions sur les missions du coordinateur du PAS.</p> <p>Poste ouvert en priorité aux enseignants titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI). Les enseignants non spécialisés souhaitant passer le CAPPEI dans les années à venir peuvent également postuler.</p>
---------------------------------	---